



Aurignac, le 08 octobre 2009

OBJET : Réunion du Conseil Communautaire.

Madame,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **jeudi 15 octobre prochain, à 20 h 30**, à la CCCA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Musée : délibération pour prise de compétence intercommunale,
- PLU d'Aurignac : délibération arrêt,
- Micro-crèche : délibération pour le choix de l'architecte,
- Marché de travaux géomètre : délibération,
- Carte scolaire : délibération,
- Subvention association « Les P'tits Lutins » : délibération,
- Projet de surface commerciale,
- Création d'une commission intercommunale d'accessibilité,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Luc GUILHOT

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 OCTOBRE 2009

Etaient présents :

Alan : Jean-Luc GUILHOT
Progreso DELGADO
Serge RUFFAT (délégué suppléant représentant Ludovic BOURGOIS)
Jean-Luc SOUDAIS

Aulon : Michel FITTE
Marie-Luce GASPIN
Roger FAURE

Aurignac : Pierre MARQUOIS
Jean-Michel LOSEGO
Claude SOULA
Daniel BERNADETS
Nicole CISTAC
François ESQUERRE
Jean-Pierre VALLIERE
Bernard DREHER
Pascal ESPAGNE (délégué suppléant représentant Jean-Marc VIGUIE)
Nicole SAMOUEILLAN

Bachas : Marcel BERGES

Benque : Jean-Claude LASSERRE
Arnaud LANDEMAINE

Boussan : Patrick BOUBE
Marie-Jo LABAT

Bouzin : Alain PASSAMENT
Olivier BOYER

Cassagnabère-
Tournas : Bernard DISCORS
Jean-Pierre JOUFFREAU
Joël MARIBON-FERRET
Danielle LUTHRINGER

Cazeneuve-
Montaut : Josiane TESSER
Robert BLANC

Eoux : Monique REY
Didier BARTHE

Esparron : Jean-Claude LAJOUS

Latoue : Jacques FERAUT
Pierre BOSCH
Christian SAUX

Montoulieu
Saint-Bernard : Camille SORS
Jean-Pierre JACQUEMART

Peyrissas : Pas de représentant

Peyrouzet : Philippe LAGRANGE

Saint-André : André FORT (délégué suppléant représentant Jean de GALARD)
Eliane RAULET

Saint-Elix Séglan : Danielle ADER
Jean-Michel SUSPENE

Samouillan : Michel CHRETIEN
Jean MAURUC

Terrebasse : Francis DIGNAT
Thomas FAURE

Etaient excusés (non représentés) :

Aulon : Georges BRANGE

Esparron : André MASSARIN

Latoue : Serge LABEDA

Etaient absents:

Bachas : Thierry VIGNEAUX

Peyrissas : Didier FRECHOU
Marilyne VINSONNEAU

Peyrouzet : Michel SIGU

Présents : 47
Absents excusés : 3
Absents non excusés : 4

TOTAL : 54

Jean-Pierre VALLIERE est nommé secrétaire de séance.

Le PV de l'AG du 1^{er} septembre est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter trois délibérations supplémentaires :

- coût horaire de la cuve à désherber,
- délibération modificative,
- signature d'une convention avec le SIAH pour la mise à disposition de personnel.

L'autorisation lui est accordée.

I. Musée-Forum-Médiathèque :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'à la demande du Conseil Régional, un courrier du Conseil Général exige que la compétence soit dévolue à la CCCA afin que ce projet reste « projet structurant ».

Cela ne change rien à ce qui a été acté.

Toutefois, l'ensemble des élus s'accorde à trouver le projet actuel très onéreux, trop probablement pour les finances de la Communauté de Communes. Ils s'engagent à réfléchir à un « Plan B », qui se traduirait par un investissement et un fonctionnement moindres. L'engagement de financement à hauteur de 80 % ne serait pas modifié.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la prise de compétence de la CCCA. Si elle se prononce en faveur de la prise de compétence, chaque Conseil Municipal devra ensuite délibérer afin de valider la modification statutaire, conformément à la règle de la majorité qualifiée.

Michel Fitte demande la parole ; il s'interroge sur ce revirement de situation. Si cela se réalise, il s'agira de rester dans un projet très sobre. Il n'y a pas de raison que ce soit la CCCA qui supporte tout. Le projet mis en exergue à la réunion du Bureau lui semblait pharaonique. Il craint qu'en prenant la compétence pour la réalisation du musée, la CCCA mette le doigt dans un engrenage.

Patrick Boube lui fait remarquer que les choses ont été mesurées depuis longtemps. Des expériences extérieures au canton ont fait l'objet d'analyses. Par ailleurs, il n'est pas question ce soir de décider de faire ou de ne pas faire le musée mais seulement d'octroyer ou pas la maîtrise d'ouvrage à la CCCA, faute de quoi il est clair que le musée ne se fera pas.

Dans tous les cas, le montage financier ne changera pas, c'est simplement le porteur de projet qui change.

Enfin, confirmation a été donnée que le projet, quelle que soit sa taille et même non labellisé « musée de France », sera considéré comme projet de pays.

[Didier Barthe arrive à 20 h 54].

Bernard Discors ajoute que voter non ce soir revient à condamner le musée, quoi qu'il advienne. Il réaffirme pourtant qu'il est contre ce projet, à titre personnel. Toutefois, prendre la compétence n'engage à rien.

Michel Chrétien pense que les frais de fonctionnement tels que présentés dans le « plan A » ont montré que ce projet-là n'était pas réalisable car trop coûteux. La réflexion à mener maintenant est celle d'un « Plan B » satisfaisant. Or, si la CCCA ne prend pas ce soir la compétence, tout s'arrêtera sans que l'on puisse penser une solution moins coûteuse.

Pierre Marquois revient sur les chiffres qu'il a donné pour le « Plan A » afin qu'il n'y pas d'équivoque possible : le projet tel que présenté en Bureau (Plan A) se chiffrait à 2,5 millions d'euros, subventionnées à hauteur de 80 %, comprenant le musée, la médiathèque, l'OTCA et le réaménagement de la grotte.

Bernard Dreher fait remarquer que l'actuelle municipalité a pris un projet en cours de route qui, selon son estimation, a déjà coûté quelques 700 000 €
A son avis, le projet, même initial, n'est pas d'assez vaste envergure.

Jean-Claude Lajous demande si le personnel peut être pris en charge par le ministère de la culture.

Monsieur le Président lui répond par la négative car le musée n'aura pas le label « musée national ».

Michel Chrétien fait remarquer qu'après calcul, le musée s'équilibre à raison de 70 € par foyer du canton, ce qui ne lui semble pas une somme astronomique.

Monsieur le Président rappelle que le débat doit se concentrer sur la prise de compétence et demande de passer au vote :

Pour :	43
Contre :	1
Abstention :	3

II. PLU d'Aurignac :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que l'enquête publique a été réalisée du 15 juin au 23 juillet 2009 et le rapport du commissaire enquêteur remis à la CCCA. La commune d'Aurignac a approuvé le PLU lors du conseil municipal du 2 octobre dernier.

Claude Soula fait un bref rappel du contenu du document :

- La zone A (agricole) reste de loin la plus importante avec 1331 ha, soit 75% du territoire,
- La zone N (naturelle) représente 285 ha incluant la carrière, soit 16% du territoire communal.
- Les zones U et AU (urbaines et à urbaniser) représentent 166 ha soit 9% du territoire communal,
- Création d'une nouvelle zone de commerce (1,6 ha disponibles) et extension de la ZA du Coumatou pour une surface totale de 4,5 ha,

- Les zones limitrophes avec les communes riveraines n'ont pas été modifiées, sauf sur les annexes où ont été prévues des réservations pour canaliser l'écoulement des eaux pluviales, notamment issues du versant Est, commun avec la commune de Montoulieu Saint-Bernard,
- Le PLU propose une augmentation de 15 ha (par rapport au POS actuel) des surfaces constructibles, incluant la création de la zone nouvelle de commerce et l'extension de la ZA du Coumatou,
- Les secteurs consacrés au développement de l'habitat représentent environ 10 ha,
- Il est prévu que des ajustements soient réalisés lors d'une prochaine révision, en particulier lors du nécessaire rapprochement avec le PLU intercommunal.

Claude Soula fait remarquer que le conseil municipal d'Aurignac aurait souhaité davantage de zones constructibles que ce qui a été autorisé par les services de l'Etat.

Monsieur le Président fait passer au vote :

Contre : **0**
Abstention : **0**
Pour : **47**

III. Micro-crèche :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'architecte, Claude Laye, a dû travailler en amont sur ce projet afin qu'il puisse être présenté de manière cohérente aux différents partenaires concernés (CAF, PMI, UDAFF 31, OPDHLM) et obtenir ainsi leur validation.

Il s'agit maintenant de le désigner officiellement et de valider le montant de ses honoraires à hauteur de 9475 € HT pour un projet global estimé à 85000 €.

Monsieur le Président fait remarquer que, compte tenu du montant inférieur à 10000 €, il n'y aurait pas besoin de délibérer (puisque l'Assemblée l'a autorisé à signer des marchés inférieurs à ce montant) ; il préfère toutefois avoir l'accord de l'ensemble des délégués pour cette mission.

Contre : **0**
Abstention : **0**
Pour : **47**

IV. Marché de travaux – géomètre :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'après consultation, il a mandaté le cabinet Guillet pour mettre à jour l'ensemble de la voirie cantonale (parcellaire, enquêtes, actes administratifs...). Les sommes seront affectées sur l'enveloppe « pool routier » de chaque commune. Afin que cette mise à jour soit complète, le cadastrage des sentiers de randonnées a été rajouté, pour un coût total de 29 146,49 € HT.

Patrick Boube ajoute que le calcul de la répartition par commune sera expliqué lors de la réunion voirie du mardi 20 octobre prochain. Cette mise à jour a permis de soulever le problème réel que pose la responsabilité des sentiers de randonnée. Pour que tout soit dans les règles, il faudrait signer des conventions avec les propriétaires des chemins qui empruntent des propriétés privées.

Monsieur le Président met la proposition de marché au vote pour le montant énoncé :

- **Contre** : **0**
- **Abstentions** : **0**
- **Pour** : **47**

V. Carte scolaire :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, d'un commun accord entre les maires, une carte scolaire a été instaurée dans le but d'éviter le nomadisme des enfants d'une commune à l'autre. Le transport scolaire sera organisé en conséquence.

L'inspection académique, consultée sur le projet de convention, a émis un avis favorable avec un seul bémol relatif au temps de transport pour le RPI Cassagnabère-Tournas/Saint-Marcet/Saint-André/Eoux/Esparron/Peyrissas.

Suite à cette remarque et après accord entre les maires concernés, il a été décidé de scinder ce RPI en deux : le RPI déconcentré Cassagnabère-Tournas/Saint-Marcet et le RPI concentré Saint-André/Eoux/Esparron/Peyrissas.

Un autre bémol est toutefois apporté par Michel Chrétien, Maire de Samouillan, qui, étant donné que les enfants de son village qui termineront leur cycle à Aurignac ne se verront plus assurer le transport scolaire, ne souhaite plus s'engager dans le RPI Alan/Francon/Terrebasse/Bachas.

Patrick Boube lui suggère toutefois d'attendre de rencontrer le service des transports scolaires du Conseil Général avant de prendre une décision définitive.

Francis Dignat demande si le RPI Alan/Francon/Terrebasse/Bachas sera capable d'absorber les 8 à 10 élèves de Samouillan.

Michel Chrétien lui répond que tous les élèves de Samouillan ne basculeront pas sur ce RPI.

Monsieur le Président rappelle en outre l'article 6 de la convention de RPI : « une commission d'évaluation, composée d'élus et en relation avec l'Education Nationale, évaluera, avant chaque rentrée scolaire, la situation des effectifs de chaque R.P.I. » Cela signifie que les élus auront tout de même la possibilité de réguler les effectifs. Il rappelle également que l'ensemble des communes devra délibérer pour accepter la création du RPI qui lui incombe et l'autoriser à signer la convention avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Vote :

Contre : 0
Abstentions : 2
Pour : 45

VI. Association « les p'tits lutins » :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que l'association « les p'tits lutins », qui regroupe une grande partie des assistantes maternelles du canton, avaient bénéficié d'un local prêté par la CCCA pour se retrouver un après-midi par semaine. Aujourd'hui, ce local étant loué à l'année, elle sont hébergées par une autre structure mais restent redevables des frais de chauffage.

Afin de leur permettre de continuer leur mission dans les meilleures conditions, il est proposé de leur allouer une subvention de 500 € pour l'année 2009.

Vote :

Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 46

VII. Cuve à desherber (rajout à l'ordre du jour) :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il s'agit de fixer le tarif horaire de la cuve à desherber et propose 15 €/ heure.

Vote :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 47

VIII. Décision modificative (rajout à l'ordre du jour) :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une décision modificative est nécessaire pour l'achat de la cuve à desherber. Les affectations de débits et de crédits sont les suivantes :

- D 61522 : - 2500 €
- D 023 : + 2500 €
- D 21578 : + 2500 €
- R 021 : + 2500 €

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 47

IX. Projet de moyenne surface commerciale :

Michel Chrétien, président de la commission 1 (économie, agriculture, emploi) présente le projet :

Ce sera une moyenne surface destinée à l'alimentaire à 95% (dont 50% de produits frais) et nécessairement adjointe d'une station service.

Trois candidatures se sont présentées : Casino, Carrefour et Intermarché. Le premier ne souhaitant pas donner suite, restent en lice les enseignes Intermarché et Carrefour, ce dernier semblant le plus motivé par le projet.

Le lieu d'implantation se situe route de Boussens, après la piscine. Le trafic estimé est de 500 véhicules par jour.

Concernant la surface, Intermarché prévoit un bâtiment de 1600 m² avec 650 m² de surface de vente et Carrefour un bâtiment de 893 m² avec une surface de vente de 671 m² et possibilité d'extension jusqu'à 900 m² supplémentaires.

Ce dernier a imaginé la possibilité d'utiliser une partie du terrain pour d'autres commerces (un Gamm Vert par exemple).

Concernant la station service, elle sera présente quelle que soit l'enseigne choisie car elle représente un véritable produit d'appel.

Pierre Marquois annonce à ce sujet que, suite à un entretien avec l'actuel gérant, ce dernier ne maintiendrait pas son activité en cas d'installation d'une autre station service mais serait prêt à assurer « l'interim » jusqu'à l'ouverture de la nouvelle station et ce, malgré l'échéance du bail en juillet 2010.

Concernant la direction de l'établissement, il s'agit d'un couple en gérance pour Intermarché et d'un franchisé local pour Carrefour.

En matière de création d'emploi, il y aurait 7 à 8 ETP (équivalent temps plein) pour Intermarché et 7 à 10 pour Carrefour.

Les prix pratiqués peuvent être considérés comme équivalents.

L'intégration de produits locaux est possible dans les deux cas de même que la synergie avec les commerces locaux. Par ailleurs, il semble évident que l'arrivée d'une moyenne surface génère des demandes d'installation.

L'ouverture se ferait 10 mois après l'obtention du permis de construire.

En conclusion, Michel Chrétien rappelle l'intérêt de ce projet :

- Répondre aux besoins de la population,
- Contribuer à la création d'emplois,
- Soutenir l'action du BTP pour un temps donné,
- Action visible et dynamique du canton (sans coût pour la collectivité),
- Porte ouverte à l'implantation de commerces supplémentaires.

Jean-Pierre Jacquemart demande quel est le calendrier prévisionnel.

Michel Chrétien lui répond qu'il faut tout d'abord que le PLU d'Aurignac soit approuvé (normalement en fin d'année) ; la seconde étape est le choix du candidat par la collectivité ; la troisième étape, qui ne concerne pas la collectivité, est l'acquisition des terrains (qui se fera entre l'enseigne et les propriétaires).

Philippe Lagrange demande quelles seront les retombées en matière de taxe professionnelle.

Monsieur le Président lui répond qu'il est difficile de donner un chiffre précis puisque cela dépendra du chiffre d'affaire mais que cela peut tourner autour de 50000 €/an.

Francis Dignat demande ce que pense l'ACPL (Association des commerçants et professions libérales) d'Aurignac de ce projet.

Michel Chrétien lui répond qu'à ce jour, il n'y a pas eu de présentation officielle du projet devant les commerçants locaux. Il suppose qu'il y aura probablement des freins, des réticences, mais il s'agira d'expliquer les tenants et les aboutissants du projet et de faire comprendre que chacun a à y gagner.

X. Commission intercommunale d'accessibilité :

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé de créer une telle commission qui sera nommée par un arrêté de l'autorité territoriale. Une première rencontre avec les services de la DDE a permis de confirmer sa possible maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'ATESAT.

La commission intercommunale d'accessibilité devra être composée d'élus, de représentants des usagers et de représentants d'associations de personnes handicapées.

Au niveau des élus, il semblerait pertinent qu'il y ait un représentant par commune. Il est dorénavant déjà fait appel à candidature.

XI. Convention SIAH (rajout à l'ordre du jour) :

Monsieur le Président rappelle la nécessité de signer une convention entre la CCCA et le SIAH pour la mise à disposition de deux agents, Jean-Pierre Laffont pour 90% de son temps et Evelyne Farre pour 10% de son temps, ce qui revient environ à 46000 € que le SIAH devra verser à la CCCA.

Contre :	0
Abstentions :	0
Pour :	47

QUESTIONS DIVERSES

Camille Sors informe les délégués que l'OTCA a organisé une campagne auprès de la population pour trouver un slogan pour le canton. Le collège a été associé à cette campagne puisqu'il est demandé aux élèves de répondre au questionnaire établi. Toutefois, afin de ne pas léser les adolescents du canton qui ne fréquenteraient pas le collège d'Aurignac, il distribue de nouveaux questionnaires aux maires afin qu'ils les transmettent aux familles concernées.

Monsieur le Président distribue, lui, un questionnaire à destination des délégués communautaires et des conseillers municipaux concernant la réforme des collectivités territoriales. Ce questionnaire, anonyme, sera à retourner à la CCCA avant le 10 novembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.
